



## N° 179 Audit de performance relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA

rapport publié le 26 mai 2023

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	3
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, trois recommandations ont été mises en œuvre, toutes fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent :

- L'engagement d'une cheffe de projet (auxiliaire) chargée de développer et de structurer les partenariats avec les établissements publics autonomes (ÉPA), ainsi que de contrôler les engagements pris par ceux-ci (recommandation 4) ;
- Le renforcement de l'équipe d'inspecteurs-trices qui compte dorénavant 9 collaborateurs-trices (8.1 ETP). En 2024, 4 inspecteurs ont ainsi été engagés, dont 2 auxiliaires, pour un total de 3.6 ETP (recommandation 4) ;
- Le dépôt d'un projet de loi (PL 13523) visant à faire évoluer le système d'information et de communication de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). Son adoption par le Grand Conseil en novembre 2024 s'accompagne de l'ouverture d'un crédit d'investissement de 14 millions F pour la période 2025-2031 (recommandation 5) ;
- Le développement d'un tableau de bord facilitant le suivi de divers indicateurs de performance énergétique. En cours d'implémentation, il sera à terme alimenté en données par les ÉPA (recommandation 5) ;
- La consultation de l'ensemble des ÉPA afin de déterminer les thématiques prioritaires à aborder dans le cadre du groupe de travail « Bâtiments et énergie ». Pour y donner suite, l'OCEN prévoit d'organiser quatre ateliers en 2025, puis de maintenir une fréquence de deux par année (recommandation 8) ;

- La montée en puissance du groupe de travail « Bâtiments et énergie », qui sera au cœur du dispositif que l'OCEN souhaite déployer (en réponse aux recommandations 1 et 2). Notamment, son organisation a été revue pour qu'il puisse assumer le pilotage de projets (recommandation 8).

Bien que les cinq recommandations ouvertes aient fait l'objet d'un report d'échéance, l'OCEN a d'ores et déjà fourni un travail important durant la période écoulée et dispose d'un plan d'action concret pour les mettre en œuvre selon les nouveaux délais convenus.

No 179 Transition énergétique appliquée aux bâtiments des ÉPA					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
179-R1	Définir les modalités d'une démarche structurée de transition énergétique par les EPA	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> <del>30.06.2024</del> report 01.06.2026	Ouvert
179-R2	Inciter les EPA à gérer leur démarche de transition énergétique selon les modalités prévues par le DT et l'OCEN	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> <del>30.06.2024</del> report 01.06.2026	Ouvert
179-R3	Clarifier les rôles et responsabilités au sein de l'État	Élevée	DT	<del>31.12.2023</del> <del>30.06.2024</del> report 01.06.2026	Ouvert
179-R4	Analyser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions visant à la transition énergétique	Très élevée	OCEN	<del>31.12.2023</del> <del>30.06.2024</del>	Fermé
179-R5	Faire évoluer rapidement l'environnement informatique de l'OCEN	Très élevée	DT	<del>31.12.2023</del> <del>30.06.2024</del>	Fermé
179-R6	Définir une stratégie de contrôle pour chaque dispositif	Élevée	OCEN	<del>30.06.2024</del> report 31.12.2027	Ouvert
179-R7	Améliorer le suivi des partenariats	Moyenne	OCEN	<del>30.06.2024</del> report 31.12.2027	Ouvert
179-R8	Renforcer le rôle du groupe de travail « Bâtiments et énergie »	Moyenne	OCEN	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Fermé